

SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC

Concertation
sur le projet
ReLieVe



**LES FICHES
DE SYNTHÈSE
DE LA CNDP**



Les fiches de synthèse de la CNDP

SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC CONCERTATION SUR LE PROJET RELIEVE

1. LES ENSEIGNEMENTS CLEFS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Le projet RELIEVE de recyclage de batteries, porté par ERAMET sur le site du Grand port maritime de Dunkerque (GPMD), se construit en lien étroit avec le groupe SUEZ. Les deux industriels sont déjà présents sur le port. ERAMET à travers sa filiale COMILOG et son activité de production d'alliages de manganèse. SUEZ intervient sur le port pour le traitement des eaux industrielles et de certains déchets.

Pour le projet RELIEVE, SUEZ se positionne en phase amont du process de recyclage des batteries. Il aura pour rôle de réceptionner des batteries hors service et de les démanteler avant de transférer la matière recyclable, appelée blackmass, vers la future usine de raffinage. Des interrogations ont été émises sur les raisons qui ont présidé au fait que la concertation ne porte que sur le projet ERAMET. D'autant que l'annonce de la prochaine ouverture de l'enquête publique sur le projet SUEZ a été rendue publique durant la concertation. Cette enquête d'une durée de 4 semaines se déroule, en effet, du 22 avril au 24 mai 2024. Elle porte sur le projet d'usine de démantèlement de batteries porté par VOSGES THREE (groupe SUEZ).

La concertation préalable s'est déroulée du 4 mars au 20 avril 2024 et ses modalités n'ont fait l'objet d'aucune autre remarque hormis celle reprise ci-dessus.

Le modèle économique du projet a été source de plusieurs questions. Le public s'est interrogé sur la viabilité du projet dans le temps, dans la mesure où d'autres projets d'usines de recyclage de batteries sont annoncés, y compris sur la zone du GPMD, cette concurrence, en proximité, pourrait-elle comporter des risques pour ERAMET.

Par ailleurs, l'amélioration du process de production dans les usines de production de batteries électriques qui diminuera progressivement le volume de rebuts, les avancées technologiques, liées aux véhicules autonomes en particulier électriques et les nouvelles générations de batteries sont-elles de nature à remettre en cause également la pérennité de l'activité envisagée par ERAMET.

Dans ce contexte, si les batteries de moindre coût, celles appelées LFP (lithium-fer-phosphate), supplantent les batteries NMC (nickel-manganèse-cobalt), le process hydrométallurgique de recyclage, en cours de mise au point par ERAMET pour les NMC, pourra-t-il être encore valide pour les LFP ? D'autant que le retour sur investissement, grâce aux matières à fortes valeurs marchandes extraites du recyclage des NMC, est garanti, alors, qu'avec les matières issues du recyclage des LFP, quasiment sans valeur, et dont l'élimination en tant que déchets pourraient créer une charge, il serait compromis. Le sujet a préoccupé quelques intervenants dans la mesure où des fonds publics nationaux et européens viennent en appui à la faisabilité du projet à court et moyen terme.

L'impact environnemental du projet soulève aussi quelques inquiétudes.

Si le foncier sur lequel serait implanté l'usine est aujourd'hui déjà affecté à l'industrie il comporte, en partie, des zones vierges de toute construction sur lesquelles se sont développées une flore spécifique.

Sur ces zones humides, en cours d'inventaires faunistique et floristique, sont d'ores et déjà signalées des espèces remarquables justifiant des mesures de protection et éventuellement de compensation. Cette question soulève des doutes sur les capacités d'ERAMET à mettre en œuvre ces mesures compte tenu de la tension actuelle avec le monde agricole sur la disponibilité des sites de compensation écologique. La thématique foncière de la compensation écologique est de surcroît une question plus générale sur le dunkerquois, au regard de la multiplication des projets d'implantations industrielles sur de grandes surfaces.

La proximité du projet avec d'autres installations également classées SEVESO seuil haut inquiète certains intervenants. Le stockage des batteries, les produits nécessaires au traitement de la blackmass, à savoir des acides, sont-t-ils compatibles avec la proximité d'habitations, quid du risque d'effets dominos en cas d'incendie.



Le sujet de la ressource en eau est récurrent sur le territoire dunkerquois, les tensions sur sa disponibilité sont réelles. Le public s'est interrogé sur la consommation supplémentaire nécessitée par le projet ainsi que sur la nature des rejets liquides, notamment en mer, et leur traitement.

La qualité de l'air est aussi une préoccupation ainsi que les nuisances sonores. Quel sera l'impact du projet sur la circulation routière jugée déjà saturée dans le Dunkerquois, particulièrement aux contours du GPMD ? Le transport des matières se fera-t-il autrement que par camions, en utilisant, par exemple, la voie fluviale située à proximité immédiate du site d'implantation du projet ?

Par ailleurs, la question de la mobilité domicile-travail et l'accessibilité aux nouvelles usines par des modes de déplacement alternatifs et actifs sécurisés (pistes cyclables) ou par des transports collectifs adaptés sont des interrogations récurrentes du public. Celui-ci émet également des doutes sur la temporalité des opérations annoncées par les autorités publiques (financements, délais de réalisation) qui ne seraient pas synchrones avec la construction des usines qui a déjà commencé.

Les interrogations et arguments en termes d'impact socio-économique du projet ERAMET ont porté principalement sur la quantité et la qualité des futurs emplois. Une certaine tension est évoquée par le public au vu des recrutements massifs auxquels vont être confrontés les industriels présents et à venir sur le GPMD, notamment ceux liés à la production des batteries.

Les métiers chez ERAMET seront-ils les mêmes que ceux des giga-usines en cours de construction ?

La probable pénurie de logements et la capacité des services publics locaux (accueils scolaires, petite enfance, soins médicaux) à répondre aux besoins générés par l'arrivée de milliers de nouveaux habitants, en lien avec la multiplication des implantations de grandes emprises industrielles et des emplois induits, se sont révélés être des sujets récurrents durant la concertation. C'est au final la question de l'aménagement urbain de l'ensemble du territoire dunkerquois qui est posée et peut-être au-delà de celui géré par la Communauté Urbaine de Dunkerque.



2. LES PRINCIPALES DEMANDES DE PRÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS FORMULÉES À L'ISSUE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse	
1.	Les quantités mobilisables de rebuts de fabrication provenant des méga-usines de production de batteries électriques
2.	Le nombre et la nature des différents types d'emplois qui seront proposés sur le site
3.	Le degré de réemploi direct ou non des produits et coproduits issus du process de recyclage notamment dans la fabrication des batteries électriques
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s :	
1.	Maintenir accessible le site de la concertation pour poursuivre le dialogue et l'information du public et y consulter le bilan des garants et les réponses apportées à celui-ci par le maître d'ouvrage.
2.	Communiquer l'étude de dangers et l'étude d'impact sous la forme d'une présentation lors d'une réunion publique, et ce avant la tenue de l'enquête publique.
3.	Modéliser dans une présentation 3D, le process industriel et le fonctionnement de la future usine afin de favoriser sa compréhension et sa vulgarisation auprès du public.
4.	Présenter dans le cadre de la concertation continue, le futur visage du site et l'architecture de l'usine.
5.	Poursuivre le travail collaboratif engagé lors de l'atelier spécifique sur la formation et l'emploi avec l'ensemble des acteurs notamment avec des structures comme l'Université du Littoral Côte d'Opale, France Travail, la Mission Locale, Entreprendre Ensemble et les syndicats de salariés et assurer une diffusion large de l'offre d'emploi. La situation des personnes encore éloignées d'un accès direct à l'emploi interpelle le public, la mobilisation de relais tels que les centres sociaux ou les maisons de quartiers est recommandée.
6.	Participer aux travaux du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles Côte d'Opale Flandre (S3PI COF).
7.	Communiquer sur la poursuite et les résultats de la recherche de solutions alternatives sur les rejets des eaux industrielles (par exemple la cristallisation du sulfate de sodium), pour réduire au maximum ceux effectués dans le milieu naturel en particulier en mer.
8.	Approfondir la solution alternative de l'utilisation de la voie fluviale située à proximité immédiate pour le transport de matières premières de production et à l'occasion du chantier de construction de l'usine.
9.	Concernant la Communauté Urbaine de Dunkerque, finaliser et rendre accessible la banque foncière présentant les espaces possibles de compensation écologique
10.	Créer un comité partenarial, ouvert notamment aux associations de protection de l'environnement, chargé du suivi, dans la durée, de la préservation et de la restauration des fonctionnalités biologiques et de biodiversité, de la zone humide constituée par la roselière située au coeur de l'opération de construction.
11.	Assurer les retombées économiques et sociales induites, au-delà des emplois directs, en privilégiant les entreprises locales pour la construction et en visant un pourcentage d'emplois réservés au public en insertion (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en difficulté).
12.	Assurer les retombées économiques et sociales induites, au-delà des emplois directs, en privilégiant les entreprises locales pour la construction et en visant un pourcentage d'emplois réservés au public en insertion (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en difficulté).